



FRANCE

A la rentrée 2022, le taux d'encadrement des élèves va augmenter

Grâce à la réforme du concours, les étudiants apprentis passeront plus de temps en classe

Ce n'est pas un tour de passe-passe mais ça y ressemble. Alors que 400 postes d'enseignants du second degré sont supprimés, les « moyens d'enseignement », comme les appelle le ministère de l'éducation nationale, vont augmenter à la rentrée 2022. Ces moyens agrègent le nombre de postes de fonctionnaires, d'heures supplémentaires et de contractuels. Le taux d'encadrement passera ainsi à 5,94 professeurs pour 100 élèves, contre 5,84 en 2021, selon la répartition des moyens par académie pour la rentrée 2022 annoncée par le ministère de l'éducation nationale mercredi 15 décembre. Avec cette manière de compter, le premier degré connaît une hausse de ses moyens à hauteur de près de 2 000 équivalents temps plein et le second degré à hauteur de 1 615.

La raison de cette augmentation est à chercher du côté de la réforme de la formation des enseignants et de ses conséquences. Jusqu'à présent, les candidats passaient le concours à la fin de leur première année de master. Une fois admis, ces enseignants stagiaires étaient à mi-temps devant les élèves. A partir de cette année, le concours est placé en fin de deuxième année de master. Les étudiants en cursus « métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation » (MEEF) qui le veulent peuvent signer un contrat d'alternance et passer un tiers de leur temps en classe durant cette

deuxième année. Ils seraient 38 % dans ce cas, selon le réseau des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). S'ils réussissent le concours, ces enseignants stagiaires ne seront plus à mi-temps mais à plein temps devant les élèves, précise-t-on au ministère. Ce qui augmente mécaniquement les « moyens d'enseignement » sans toucher au nombre de postes.

Cette répartition des moyens intervient dans un contexte de baisse démographique. Dans le premier degré, on comptera plus de 67 200 élèves en moins, selon les prévisions du ministère. Excepté la Guyane et Mayotte, toutes les académies connaissent

cette réduction des effectifs. Entre 2015 et 2022, cette baisse atteint même 296 000 élèves dans les écoles primaires. Elle s'amorce aussi depuis la rentrée 2021 dans le second degré. Le ministère compte 16 700 élèves en moins en septembre et anticipe 6 600 élèves en moins en 2022.

Créations de postes

Parmi les priorités affichées pour cette répartition 2022 figurent, dans le premier degré, le plafonnement des classes à 24 en grande section, CP et CE1; la poursuite du dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire; ou l'augmentation des décharges d'enseignement des directeurs d'école. Tous les directeurs de 12 classes et plus bénéficieront

d'une décharge complète d'enseignement. Elle concernait les directeurs d'école de 13 classes et plus auparavant. Pour ceux qui ont entre six et sept classes, les décharges passeront d'un quart-temps à un tiers-temps. Un directeur sur cinq sera concerné par ces nouvelles mesures à la rentrée 2022.

Un renfort de 60 inspecteurs dans le premier degré et autant dans le second degré doit permettre de davantage contrôler l'instruction en famille et les écoles hors contrat, conformément à la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Dans le second degré, priorité est donnée à la vie scolaire, avec la création de 300 emplois de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 50 d'infirmières et assistantes sociales. Dans le même temps, 400 postes d'enseignants sont supprimés. La création d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), le développement de l'enseignement facultatif du français et culture antique ou l'ouverture de sections internationales dans les collèges les plus défavorisés sont prévus, de même que la création de postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Seules les académies de Limoges, Dijon, Besançon et Reims ne disposeront pas de moyens supplémentaires. ■

SYLVIE LECHERBONNIER

